

Les missions de la DDEC

L'Enseignement Catholique est un des services que se donne l'Eglise de la Dordogne pour annoncer l'Evangile de Jésus-Christ à tous ceux qui y travaillent : enfants, jeunes et adultes.

L'évêque confie au Directeur Diocésain la responsabilité de ce service.

Le rôle du Directeur Diocésain, dans ses responsabilités professionnelles, est de promouvoir l'Enseignement Catholique du diocèse.

- En concertation avec les instances responsables des établissements, il est chargé de vérifier la qualité culturelle et pédagogique de ceux-ci, il veille à leur qualité chrétienne et à leur conformité avec les orientations diocésaines.
- Il lui revient de mettre en œuvre les modalités de recrutement des Chefs d'établissements et du personnel d'enseignement.
- Il nomme les Chefs d'établissement qui relèvent de la tutelle diocésaine.
Il organise le mouvement du personnel enseignant.
- Membre de droit du Conseil d'administration des OGEC et des Associations de gestion des établissements sous tutelle diocésaine, il suit la gestion de ces établissements.

La mission qui lui est confiée par l'Évêque implique sa présence aux conseils appropriés de l'Eglise diocésaine.